

DECISION N°2022-52

Objet : restauration des façades et création de devantures de commerce – Abbaye de Charroux (supérieur à 90 000 € HT) – 2^{ème} attribution pour les lots 1 et 2 suite à déclaration sans suite

Le Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22 4 ;

VU le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique ;

VU la délibération n° 1 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 23 en date du 29 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoirs du Président ;

VU la décision 2021-138 du 15 décembre 2021 attribuant le lot 1 – échafaudage – maçonnerie ;

CONSIDERANT que le présent marché est rendu nécessaire pour la restauration des façades et la création de devantures de commerce à l'aumonerie de Charroux au niveau des maisons des rues Rochemeau et Saint Sulpice ;

CONSIDERANT que le présent marché a fait l'objet d'une première publication en forme allotie comme suit :

Lot 1 – échafaudage – maçonnerie – pierre de taille

Lot 2 – menuiserie - peinture

CONSIDERANT que le lot 1 – échafaudage – maçonnerie – pierre de taille était fructueux et a été attribué à la société SOMEBAT – 79270 Saint Symphorien pour un montant de 78 484.03 € hors taxes par décision 2021-138

CONSIDERANT que le lot 2 – menuiserie – peinture a été constaté infructueux pour absence d'offre et il a été mis en œuvre la possibilité prévue à l'article R2122-22 du code de la commande publique en autorisant la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. Suite à cette phase, aucune offre n'a été déposée et il a été décidé de déclarer sans suite le lot 2– menuiserie - peinture

CONSIDERANT que le lot 2 – menuiserie – peinture a été relancé en le scindant en 2 lots désormais dénommés :

- Lot 1 menuiseries
- Lot 2 peinture

CONSIDERANT qu'au vu du montant estimatif prévisionnel supérieur à 90 000 € HT et de la nature des prestations, le présent marché public relève de la procédure adaptée prévue à l'article R2123-1 du code de la commande publique (Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs à la commande publique).

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à concurrence a été dématérialisé sur le profil acheteur de la collectivité en date du 3 mai 2022 CC-Civraisien-en-Poitou_86_ 20220503W2_01 et sur le BOAMP

annonce n°22-63120 en date du 03 mai 2022 et que la date limite de réception des offres a été fixée au 24 mai 2022 à 12 heures.

CONSIDERANT que 3 plis ont été reçus dans les délais impartis (1 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2)

CONSIDERANT que les plis ont été ouverts le 03 mai 2022 à 14 heures par une commission technique d'ouverture des plis qui a enregistré le contenu de l'offre. Le pouvoir adjudicateur a pu ainsi déterminer que 3 offres pouvaient être jugées recevables.

CONSIDERANT que l'analyse des offres a été effectuée et a été présentée sous forme de rapport d'analyse des offres en tenant compte des critères de sélection et d'évaluation énoncés à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence du présent marché.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous :

Critère n°1 – Prix de l'offre = 40 %

Critère n°2 – Valeur technique = 60 %

La note du critère n°1 Prix de l'offre tient compte de : (sur 40 points)

L'offre présentant le prix le plus bas obtient la note maximale de 40 points.

Les autres offres financières sont notées par application de la formule suivante :

Note de l'offre considérée = [40 x (Montant de la proposition examinée / Montant de la proposition la moins disante)]

La note du critère n°2 Valeur technique tient compte de 5 sous-critères : (sur 60 points)

- **Présentation des moyens spécifiques au marché : sur 25 points**
(Interlocuteur principal et/ou son éventuel remplaçant, présentation de l'équipe de terrain qui réalisera les travaux).
- **Présentation détaillée de la méthodologie de réalisation des travaux pour chaque lot : sur 25 points**
- **Moyens mis en œuvre pour respecter le délai et comment : sur 25 points**
- **Dispositions retenues par l'entreprise pour contribuer à la protection de l'environnement : sur 15 points**
- **Présentation de références similaires au présent marché : sur 10 points**

CONSIDERANT qu'au regard de l'analyse il est proposé de retenir les offres suivantes :

DECIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER et de SIGNER le marché à procédure adaptée relatif à la restauration des façades et création de devantures de commerce – Abbaye de Charroux 2^{ème} attribution avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 menuiseries : MTS menuiserie L'EPINE 86350 CHATEAU GARNIER pour un montant de 149 970 € HT
- Lot 2 peinture : société sols et peintures ZI Ouest 17700 SURGERES pour un montant de 61 890.63 € HT

Article 2 : la durée du marché débutera à compter de la notification de celui-ci. Il est établi pour une durée maximale de 5 mois.

Article 4 : le marché sera exécuté dans les conditions prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières et dans les conditions prévues par le titulaire dans son offre.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et Madame la Trésorière de Montmorillon sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

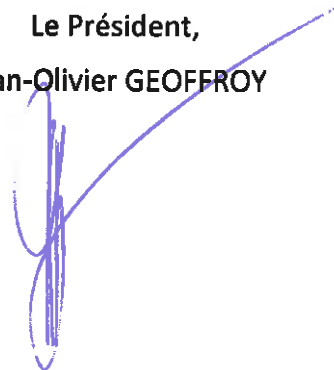
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montmorillon
- Madame la trésorière du Service de Gestion Comptable Sud Vienne

En application de l'article L 5211-9 du Code des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Civray le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Olivier GEOFFROY

A blue ink handwritten signature, appearing to be "Jean-Olivier GEOFFROY", written over the printed name.